

# Êtes-vous porté sur le succès de votre entreprise?

## La hausse des frais de soins de santé et dentaires vous préoccupe?

Votre solution : **Les régimes Assistant-santé de Green Shield Canada (GSC pour faire plus court).**

# assistant-santé<sup>MD</sup>

### *Ces régimes vous offrent :*

- ✓ La protection de votre choix – médicaments sur ordonnance, soins dentaires ou les deux à la fois;
- ✓ Des garanties de soins de la vue et soins de santé complémentaires (c'est-à-dire les soins de massothérapeutes autorisés et de chiropraticiens, par exemple), plus une assistance-voyage en cas d'urgence;
- ✓ Une protection contre les coûts imprévus (hospitalisation en chambre individuelle ou à deux lits, par exemple);
- ✓ La possibilité de bénéficier d'une acceptation garantie\* – pour bon nombre de régimes Assistant-santé, il n'y a aucun questionnaire médical à remplir ni examen à passer au moment de l'adhésion;
- ✓ Des garanties pour la vie – Une fois votre demande approuvée, vous serez protégé tant que vos paiements seront versés (peu importe votre âge ou les changements dans votre état de santé);
- ✓ Des systèmes de traitement des demandes de règlement efficaces et sans souci;
- ✓ Un accès rapide et facile à vos garanties, à l'état et l'historique de vos demandes de règlement et plus encore, en tout temps et en tout lieu, depuis votre ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou téléphone intelligent.

### *En prime...*

Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire d'une petite entreprise, les paiements que vous versez pour adhérer au régime Assistant-santé pourraient constituer une dépense déductible du revenu imposable. En somme, souscrire votre propre régime de soins de santé, c'est économiquement plein de bon sens. (Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec un conseiller fiscal professionnel.)

**Obtenir la protection qui vous convient, ça peut être simple comme bonjour!**

*Il vous suffit de communiquer avec :*

---

---

## Régimes offerts par **Green Shield Canada (GSC)**

\*L'acceptation à certains régimes est garantie à la réception du paiement initial par GSC, tandis que l'adhésion à d'autres régimes nécessite de remplir un questionnaire médical et de subir une évaluation médicale. Quant aux autres critères d'admissibilité, ils sont tout simples. Pour être admissible à la souscription des régimes Assistant-santé, vous devez être résident du Canada et être couvert par le régime d'assurance-maladie de votre province. Pour souscrire le régime Assistant-santé ZONE, vous devez avoir moins de 80 ans; pour souscrire le régime Assistant-santé LIEN, vous devez avoir moins de 80 ans et GSC doit recevoir votre demande d'adhésion dans les 90 jours suivant la fin de votre couverture collective.

<sup>MD</sup> Marques déposées de Green Shield Canada. La conception du logo de GSC est une marque déposée de Green Shield Canada.

© 2019 Green Shield Canada. Tous droits réservés.